

Décision n° 2025/03
relative à l'accréditation de
ECAM-EPMI
à délivrer un titre d'ingénieur diplômé

Ecole

Nom :	ECAM-EPMI
Sigle :	ECAM-EPMI
Type :	Privé
Académie :	Versailles
Sites de l'école :	Cergy-Pontoise, Grasse

Données certifiées

Le détail des données décrivant l'école (conditions d'admission, droits d'inscription, etc.) est consultable sur **la fiche des données certifiées par l'école** mise à jour annuellement sur le site de la CTI : <https://www.cti-commission.fr/accreditation>

Suivi des accréditations précédentes

Décisions 2022/12 et 2019/07

Objet de la demande d'accréditation

Catégorie PE (périodique, renouvellement d'accréditation)

Ingénieur diplômé d'ECAM-EPMI, en formation initiale sous statut d'étudiant et en formation initiale sous statut d'étudiant la première année puis sous statut d'apprenti les 2ème et 3ème années, sur le site de Cergy-Pontoise.

Ingénieur diplômé de l'ECAM-EPMI, spécialité génie énergétique, en formation initiale sous statut d'apprenti, sur les sites de Cergy-Pontoise et Grasse.

- Vu le code de l'éducation et notamment les articles L642-1 et R642-9 ;
- Vu la demande présentée par ECAM-EPMI ;
- Vu le rapport établi par Françoise DELPECH (membre de la CTI, rapporteure principale), Anne DAIRE (membre de la CTI, corapporteure), Robert JACQMIN (expert auprès de la CTI), Jan CORNELIS (expert international auprès de la CTI), Gabriel GOSTIAUX (expert élève ingénieur auprès de la CTI), présenté en assemblée plénière de la CTI le 11 Mars 2025 ;
- Entendus : Madame Ikram DARCHERIF, Directrice générale de l'ECAM-EPMI, Monsieur Karim LABADI, Directeur des études et Madame Julia LUTHIER, Directrice de l'apprentissage.

L'assemblée plénière a statué comme suit :

Décision favorable de la Commission des titres d'ingénieur

Renouvellement d'accréditation de l'école pour délivrer le titre suivant	Voie de formation	A compter de la rentrée universitaire	Jusqu'à la fin de l'année universitaire	Durée d'accréditation
Ingénieur diplômé ECAM-EPMI, spécialité Génie énergétique, sur le site de Cergy-Pontoise	Formation initiale sous statut d'apprenti	2025	2027-2028	restreinte
Ingénieur diplômé ECAM-EPMI, spécialité Génie énergétique, sur le site de Grasse	Formation initiale sous statut d'apprenti	2025	2027-2028	restreinte
Ingénieur diplômé ECAM-EPMI, sur le site de Cergy-Pontoise	Formation initiale sous statut d'étudiant	2025	2027-2028	restreinte
Ingénieur diplômé ECAM-EPMI, sur le site de Cergy-Pontoise	FISEA	2025	2027-2028	restreinte

La CTI valide le processus de validation des acquis de l'expérience (VAE) mis en place dans l'école

L'école propose un cycle préparatoire.

La CTI prend acte de l'ouverture du cycle préparatoire à Cachan.

Cette décision s'accompagne des **injonctions** suivantes :

L'école présentera son plan d'action sur les deux sujets suivants :

1. La mise en place d'une formation à et par la recherche pour tous les apprentis ;
2. La mise en place d'une mobilité internationale pour tous les apprenants conforme à R&O.

Ce document est à transmettre, au plus tard le **15 septembre 2025** au département qualité et reconnaissance des diplômes de la DGESIP, en charge du greffe de la CTI, exclusivement sous format de fichier numérique à l'adresse : greffe-cti@education.gouv.fr.

Cette décision s'accompagne des recommandations suivantes :

Pour l'école :

- Finaliser la construction du plan stratégique à long terme, jalons et calendrier de mise en oeuvre ;
- Développer les partenariats académiques sur le site de Grasse pour favoriser l'ancrage recherche des enseignants-chercheurs et favoriser la mise en place de formation à et par la recherche ;
- Poursuivre la mise en oeuvre de la démarche qualité et notamment organiser son calendrier de revue des différents processus en fonction du calendrier pédagogique et institutionnel ;
- Poursuivre les efforts pour améliorer la validation du niveau d'anglais conforme à R&O pour la première présentation des élèves en jury de diplôme ;
- Développer des formations pour les personnels en charge de l'accueil de personnes en situation de handicap, d'une part, et témoins ou victimes de violences sexistes ou sexuelles, d'autre part. Mettre en place des cellules d'accueils spécifiques ;
- Favoriser la mise en place d'actions et événements communs à tous les apprenants ECAM-EPMI pour renforcer l'identité de l'école et le sentiment d'appartenance des élèves ;
- Fiabiliser les données des réponses aux enquêtes d'insertion professionnelle en améliorant les taux de réponse ;
- S'appuyer sur les réseaux d'écoles d'ingénieur et partenariats existants pour s'inspirer

de bonnes pratiques ;

- Dans le cadre de la réalisation de l'augmentation des effectifs apprenants, maintenir le taux d'encadrement et les taux de réalisation des enseignements conformes à R&O.

Pour toutes les formations :

- Rendre la mobilité internationale conforme à R&O pour tous les apprenants ;
- Rendre les syllabi accessibles sur le site internet de l'école ;
- Mettre en place des conseils de perfectionnement spécifiques à chaque spécialité.

Pour la formation d'ingénieur diplômé, spécialité Génie énergétique en FISA :

- Mettre en place une formation à et par la recherche ;
- Pour le site de Grasse : rendre la double inscription à CY Cergy-Paris Université possible.

Pour la formation d'ingénieur diplômé en FISE et FISEA :

- Mettre en place des actions pour améliorer l'attractivité de l'école tout en maintenant un bon niveau académique des élèves ;
- Promouvoir l'orientation des diplômés vers la recherche et l'opportunité de poursuite en thèse.

Décision pour l'attribution du label européen pour les formations d'ingénieur EUR-ACE®, niveau master, aux diplômés suivants:

Intitulé du diplôme	A compter de la rentrée universitaire	Jusqu'à la fin de l'année universitaire
Ingénieur diplômé ECAM-EPMI, spécialité Génie énergétique	2025	2027-2028
Ingénieur diplômé ECAM-EPMI	2025	2027-2028

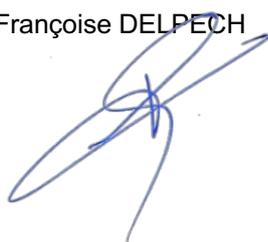
Décision délibérée en séance plénière à Paris, le 11 mars 2025.

En présence de Jean-Louis ALLARD, Pascal BIDAN, Anne DAIRE, Françoise DELPECH, Marie-Annick GALLAND, Yoan GALLO, François HESDIN, Farida MAZARI, Marie-Madeleine LE MARC, Fernando LEAL-CALDERON, Nadine LECLAIR, Fabrice LOSSON, Benoît NORTIER, Delphine PAOLUCCI-JEANJEAN, Claire PEYRATOUT, Rodolphe REVERCHON, Rémy ROGACKI, Gilles SAINTEMARIE, Patricia SOURLIER, Philippe STOLTZ, Rémy THIBAUT, Timothée TOURY, Pascal TRIBOULOT.

Décision approuvée en séance plénière à Paris, le 9 avril 2025.

La rapporteure principale

Françoise DELPECH



Le secrétaire greffier

Sébastien LOBIAU



La présidente

Claire PEYRATOUT

